

Rapport d'activité 2014



Etre ce que nous sommes et devenir ce que nous sommes capables de devenir

Robert Louis Stevenson (1850 - 1894)



Rapport d'activité

2014

La maison des services	p.3
Un territoire tourné vers l'avenir	
Les Maisons de santé pluridisciplinaires	p. 4
Le Pôle d'activités agro-ressources du Griffon	p. 5
La Zone d'activités de la Prayette	p. 6
Le Schéma de cohérence territoriale - SCoT	p. 7
Un territoire accueillant et solidaire	
L'Accessibilité aux personnes à mobilité réduite	p. 8
Les Loisirs et la Petite Enfance	p. 9
La Culture	p. 10
La Communication et les salles TIC	p. 11
La Restauration scolaire et le Portage de repas aux personnes âgées	p. 12
L' Insertion professionnelle	p. 13
Un territoire engagé pour la protection de son environnement	
L'Assainissement non collectif	p. 14
La Collecte, le tri et le traitement des déchets ménagers	p. 15
Un territoire et une équipe à son service	
Les Communes du Pays de la Serre	p. 16
Le Bureau communautaire	p. 17
Le Conseil communautaire	p. 18
Les Commissions	p. 20
L'Equipe de la collectivité	p. 23
Les Finances	p. 24



La maison des services

En 2008, le conseil communautaire décidait de construire de nouveaux locaux pour la Communauté de communes du Pays de la Serre.

En juin 2010, deux bâtiments étaient inaugurés :

- La **MAISON DES SERVICES** qui accueille LA POSTE et une partie des services communautaires.

- La **MAISON INTERCOMMUNALE** destinée aux services communautaires et aux réunions du Bureau communautaire.

Idéalement situés au centre ville, entre la mairie et les écoles, ces locaux offrent à la population de meilleures conditions d'accès à l'ensemble des services communautaires.

- Le Bâtiment des **SERVICES TECHNIQUES** a vu sa construction s'achever en 2013. Il abrite également la chambre froide du service de portage de repas à domicile. Le coût de sa construction a été de 310 512 €.



Les Maisons de santé pluridisciplinaires

Le Pays de la Serre, comme d'autres territoires du département, souffre d'une densité médicale trop faible. Face à ce constat la Communauté de communes s'est engagée dans une démarche **de création et de construction de maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) sur les cantons de Crécy-sur-Serre et de Marle.**

La création des deux MSP, qui seront à la disposition de l'ensemble des habitants du Pays de la Serre, résulte d'un **projet global de territoire** s'appuyant sur une vision de **mutualisation et de complémentarité.**

Les maisons de santé pluridisciplinaires offrent, en effet, une **solution aux difficultés qui peuvent être rencontrées par des professionnels de santé** projetant de s'installer en zone rurale : isolement professionnel, investissement financier, cloisonnement entre les différentes spécialités.

Les deux MSP favoriseront donc l'installation durable dans le Pays de la Serre de ces professionnels de spécialités diverses et complémentaires, et leur permettront de travailler, ensemble, en pleine efficacité.



MSP de Marle Photos BLP architectes, Reims, Fabrice Dehoche, photographe



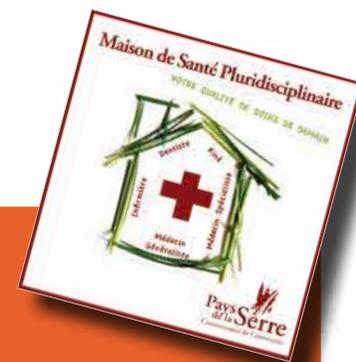
Maquette MSP de Crécy-sur-Serre

Elles faciliteront, ainsi, l'**accès aux soins des habitants**, du diagnostic à la convalescence.

Pour mettre en place ce pôle de santé territorial, des professionnels de santé se sont regroupés en une structure juridique associative dénommée « Groupement des Professionnels de Santé du Pays de la Serre pour un Pôle de Santé » (GPSPS), laquelle anime et fait vivre le projet.

Actuellement, 20,5 professionnels de santé (Equivalents Temps Plein - ETP) sont engagés dans la démarche :

- 10 ETP sur Crécy-sur-Serre (médecins généralistes, infirmiers, kinésithérapeutes et orthophoniste)
- 10,5 ETP sur Marle (médecins généralistes, dentistes, infirmiers, kinésithérapeutes, orthophoniste, pédiatre et podologue).



- Les études et les diagnostics nécessaires à la création des MSP ont été engagés au cours de l'année 2009.
- Cette phase ayant été finalisée en 2010 le recrutement de l'assistant à maîtrise d'ouvrage a pu être effectué en 2011.
- En 2012, deux cabinets d'architecture ont été recrutés pour ces projets :
 - BLP pour le projet sur la commune de MARLE
 - ATELIER GISSINGER-TELLIER pour le projet sur la commune de CRECY-SUR-SERRE.
- Les travaux de construction de la MSP de Marle sont en cours. Ils ont débuté en juillet 2013. La MSP est située dans le Parc Jean Macé, de façon à être directement accessible depuis la maison de retraite ou depuis le centre ville. Un bureau d'études spécialisé a été associé au projet afin de garantir une démarche paysagère de qualité.
- **2014 a vu la livraison de l'équipement de MARLE.** Les premiers professionnels s'y sont installés en novembre 2014.
- Les travaux de CRECY SUR SERRE ont commencé en octobre 2014.** Ils dureront 19 mois. Le projet de construction est, en effet, plus contraignant techniquement que celui de Marle, dans le sens où il sera fait à partir d'un existant. La MSP est, néanmoins, également située au centre de la commune, face à l'EPAHD. Son ouverture est prévue au cours de l'année 2016.

	MSP Marle	MSP Crécy-sur-Serre	Total
Coûts des travaux	1 555 100,00 €	1 706 380,21 € (estimés)	3 261 480,21 €
Fonds européens	300 000,00 €	204 089,15 €	504 089,15 €
Etat	206 000 €	300 000 €	706 000 €
	100 000 €	100 000 €	
Conseil général	125 773,78 €	220 165,11 €	345 938,89 €

Le Pôle d'activités du Griffon

Le Pôle d'activités du Griffon a pour vocation de renforcer et de structurer le tissu local économique grâce à une offre foncière adaptée.

Réunies en Syndicat mixte, entité porteuse du projet, la Communauté de communes du Pays de la Serre et la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon représentent les principaux promoteurs de cette opération.

Les dépenses du Syndicat mixte du Pôle d'activités du Griffon sont supportées pour :

2/3 par la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon,

1/3 par la Communauté de communes du Pays de la Serre.



Crédits photo : leuropeveduciel.com

En 2014, le Comité syndical a renouvelé sa composition suite aux élections municipales. Le comité syndical est l'organe décisionnel incontournable pour l'ensemble des décisions, tant stratégiques que de gestion courante. Il est composé de 12 membres titulaires et 6 suppléants, répartis à égalité entre les deux communautés.

Suite au renouvellement général et au **conseil d'installation du 10 juin 2014**, le conseil syndical est composé des membres mentionnés dans le tableau ci-contre :

Pour plus de précisions : cf. le rapport annuel du Syndicat mixte du Pôle du Griffon 2014

En 2010, plusieurs sièges sociaux ont été inaugurés sur le pôle :

La Société d'équipement du département de l'Aisne, Aisne Développement, Valor'Aisne et Sorange.

En 2011, un bâtiment de la SODELEG a été construit sur le site.

2012 a vu le lancement de la construction du bâtiment de l'Institut Technique qui implante un laboratoire sur le Pôle, en collaboration avec le Syndicat Betteravier de l'Aisne.

Le 13 juin 2013 le bâtiment de l'Institut technique de la betterave (ITB) a été inauguré. Cette station expérimentale permettra au secteur d'activités de travailler sur les gains de compétitivité de la filière sucrière. De plus, **lors de sa dernière séance de 2013**, le Conseil syndical a donné son accord de principe pour la vente d'une parcelle de terrain de près de 5.000 m² pour l'implantation du Pôle IAR (Industrie Agro-ressources) sur le Pôle du Griffon.

Délégués titulaires		Délégués suppléants	
Communauté d'agglomération du Pays de Laon			
BONO	Aude	KARIMET	Fawaz
CERVI	Philippe	LEFEVRE	Antoine
DELAVENNE	Damien	PARCHEMINIER	Philippe
JOSSEAUX	Olivier		
KELLER	Maxime		
SOYEUX	Roland		

Communauté de communes du Pays de la Serre			
BOUREZ	Gérard	BEVIERE	Eric
CARPENTIER	Georges	BUIRETTE	Nicole
POTART	Dominique	LEGOUX	Francis
RIBEIRO	Carole		
SEVRAIN	Jacques		
VERZELEN	Pierre-Jean		

La Zone d'activités de la Prayette

D'une superficie de plus de quatre hectares à l'origine, cette zone accueille quatre entreprises : ESSEMES SERVICES, ELECTRICITE GENERALE ROGER DELAFONT et VILPION BTP.

ESSEMES SERVICES recherchait des locaux plus importants pour étendre son activité. Son installation sur la Zone d'activités de la Prayette a permis de maintenir cette activité sur le territoire. Cette entreprise, filiale de SKYDOME est en charge de l'installation de systèmes de désenfumage naturel et d'éclairage zénithal des bâtiments industriels, commerciaux, tertiaires et des logements collectifs.

ELECTRICITE GENERALE ROGER DELAFONT: implantée historiquement à Marfontaine, cette entreprise, prestataire de nombreuses coopératives agricoles axonaises et de l'entreprise BAYER avait besoin, dans le cadre de son développement, de nouveaux ateliers. Cette cession a permis à la Communauté de communes du Pays de la Serre de se séparer, dans de bonnes conditions financières, d'un bâtiment industriel avant que le temps et les incivilités ne le dégradent.

VILPION BTP : Cette société spécialisée dans les travaux de Bâtiments et de Travaux Publics a cessé son activité fin 2014.

LARIPLAST : A choisi en 2013 la zone de la Prayette pour l'implantation d'un nouveau site production de vaisselle plastique à usage unique (gobelets, assiettes, couverts,...). Ce choix a été guidé par la qualité de l'outil de production (un bâtiment adapté, en bon état, un équipement en machines performantes et une situation géographique avantageuse rapport aux marchés visés en Europe du Nord.

Au cours de l'année 2014, la commission Economie a repris les études de réhabilitation avec la SED.A.



Le Schéma de cohérence territoriale - SCoT

Le Schéma de Cohérence Territoriale est un document intercommunal qui porte une stratégie de développement à long terme. Il définit et organise spatialement des objectifs et projets d'aménagement qui sont repris par les documents sectoriels et les documents d'urbanisme. Le SCOT ne fixe pas la destination générale des sols, mais demande aux PLU de prendre en compte ses orientations. Les PLU continuent de définir eux-même leur zonage et les règles d'urbanisme applicables dans un esprit de cohérence et de compatibilité.

Le SCoT concrétise un projet de territoire élaboré et adopté en commun, qui fixe les objectifs des politiques publiques à 10 ans.



Quelques éléments du diagnostic :

Des constats :

- 15 328 habitants au dernier recensement
- Une population qui a cessé de baisser et qui augmente légèrement au voisinage de Laon

- Un maillage de pôles de proximité (Marle, Crécy-sur-Serre) qui structure le territoire
- Un parc de logements en accroissement, avec une certaine reprise de la construction neuve depuis 1999 (+ 0,53 % par an en moyenne), néanmoins plus faible que dans les territoires voisins (Laonnois, Val d'Oise, Champagne Picarde)
- Un emploi qui résiste malgré la crise, avec un emploi industriel qui progresse légèrement
- Des emplois plus qualifiés : davantage de cadres, de professions intermédiaires et d'employés ; mais les ouvriers représentent néanmoins près de 50 % de la population active, proportion supérieure à celle observée au plan départemental ou régional
- Une agriculture forte, avec des surfaces utiles qui se maintiennent, malgré la diminution du nombre des exploitations
- Un paysage varié (vallée de la Serre, forêts, marais, landes, plateaux...) et relativement protégé

Des leviers d'action :

- Des initiatives pour une diversification économique, avec le pôle d'activités du Griffon, développé en commun par le Pays de la Serre et l'agglomération laonnoise
- Un potentiel touristique et de loisirs pour le développement d'une offre de proximité
- Des équipements et des services à la population qui mettent en lumière le rôle des bourgs de Crécy-sur-Serre et de Marle
- Une qualité des ressources environnementales disponibles pour les habitants : forêts (dont la forêt domaniale de Marle), marais, tourbières et étangs (dont le marais de la Souche), landes de Versigny, vallées et cours d'eau, etc...

Depuis sa création en 2001, le SCoT était utilisé essentiellement en milieu urbain ou péri-urbain. L'article 9 du Grenelle 2, a changé cet état de fait en introduisant la **notion de construction limitée en l'absence de SCoT**. Cet article est pris en compte dans le Code de l'Urbanisme : Constructibilité limitée (Article L.122-2) : « Dans les conditions précisées au présent article, dans les communes qui ne sont pas couvertes par un schéma de cohérence territoriale applicable, le plan local d'urbanisme ne peut être modifié ou révisé en vue d'ouvrir à l'urbanisation une zone à urbaniser délimitée après le 1er juillet 2002 ou une zone naturelle (...). A compter du 1er janvier 2017, il s'applique dans toutes les communes. » Au-delà, des dérogations pourraient être obtenues mais avec l'aval du Préfet de département.

Consciente de l'enjeu, **la Communauté de communes du Pays de la Serre a décidé de se lancer dans l'élaboration du SCoT intercommunal**. Pour se faire, elle a créé une commission dédiée qui a lancé en 2013 un appel d'offres pour le recrutement d'un cabinet conseil.

Le processus a pris son envol au cours de l'année 2014, avec un premier **séminaire de lancement** fin mai. Un séminaire présentant le **diagnostic** du bureau d'études et des Commissions communautaires ont ensuite poursuivi la démarche au cours du second semestre.

Pour plus de précisions : cf. le site Internet de la Communauté de communes www.paysdelaserre.fr



L'Accessibilité aux personnes à mobilité réduite

Dans le cadre de la loi Handicap du 11 février 2005, le gouvernement a fixé pour objectif de permettre aux personnes handicapées ou à mobilité réduite, de circuler, travailler, faire leurs démarches administratives se distraire, de la manière la plus fluide possible.

La Communauté de communes du Pays de la Serre a donc pris la compétence en 2010 :

«**Élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE)**» afin de réaliser ce plan à l'échelle intercommunale.

La Communauté de communes du Pays de la Serre a inauguré, en 2009, la mise en place des Plans de Mise en accessibilité de la Voirie et des Espaces publics. La démarche avait débuté, la même année, par la réalisation de diagnostics dans chaque commune afin de dimensionner l'étude à réaliser.

Au cours de l'année 2011, **l'élaboration des PAVE pour les 42 communes** a été réalisée par le cabinet Egis Mobilité (EGIS France). A la suite de cette étude, le PAVE de chaque commune a été présenté aux maires concernés et, en 2012, les 42 PAVE ont été approuvés par une délibération du Conseil communautaire (délibération N°12-020 du 12 avril 2012).

Un Mémento qui détaille de façon simple les normes à mettre en œuvre et un outil de programmation permettant d'envisager une mise en accessibilité progressive de la voirie et des espaces publics, ont été remis aux maires afin de les aider dans la mise en accessibilité de leur commune.

A partir de 2013, la Communauté de communes dresse, chaque année, un **état des lieux des travaux réalisés par les communes du Pays de la Serre dans le cadre du PAVE**, pour transmission en préfecture.

2014 a vu une évolution législative d'importance dans le domaine de l'accessibilité : L'ordonnance de mise en accessibilité des ERP (Etablissements recevant du public), des transports publics, des bâtiments et de la voirie, présentée au Conseil des Ministres du 25 septembre 2014, modifie la loi du 11 février 2005 et le Code général des collectivités territoriales.

Parmi les modifications, figurent :

- L'échéancier de transmission d'attestations sur l'honneur en Préfecture pour les ERP en fonction de l'état d'avancement de leurs travaux de mise en accessibilité obligatoire.
- Les modalités de déclaration d'un Ad'AP (Agenda d'Accessibilité programmée), obligatoire pour les propriétaires ou exploitants d'ERP qui n'auraient pas respecté l'obligation de mise en accessibilité fixée au 1er janvier 2015.
- L'élargissement et la précision de la composition de la Commission communale (ou intercommunale) pour l'accessibilité.

Pour guider les communes du Pays de la Serre dans la mise en œuvre des nouvelles dispositions, la Communauté de communes a répondu favorablement à la sollicitation du CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) qui souhaitait organiser à Crécy-sur-Serre une conférence débat «Voirie pour tous». Celle-ci a eu lieu le 7 octobre 2014. Le nouveau cadre réglementaire, entre autres choses, y a été présenté. **Le travail de partenariat avec le CEREMA, s'est poursuivi au cours du second semestre 2014.**

Pour rappel :

Le Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics réalisé de janvier à juin 2011, par le Cabinet Egis Mobilité, pour chacune des 42 communes du territoire a intégré :

- un diagnostic détaillé des itinéraires prioritaires qui recense les points de gêne ou d'inaccessibilité;
- un diagnostic simplifié pour les autres itinéraires;
- des propositions afin de définir des priorités d'aménagement ;
- une préconisation de travaux à mettre en œuvre;
- l'estimation financière de ces travaux.

Les Loisirs et la Petite Enfance

Les Accueils de Loisirs sans Hébergement

Les Accueils de Loisirs sans Hébergement sont organisés sur les sites de : Couvron-et-Aumencourt, Crécy-Sur-Serre et Marle. L'ensemble des actions sont menées dans le cadre du partenariat contractuel avec la CAF de l'Aisne et de la M.S.A.

Petites vacances (3 sites : Couvron-et-Aumencourt, Crécy-sur-Serre et Marle) :

- Hiver : 137 enfants, ce qui correspond à 93 familles du territoire, soit 742 journées enfants (10 jours de fonctionnement)
- Printemps : 125 enfants, ce qui correspond à 86 familles du territoire soit 532 journées enfants (7 jours de fonctionnement)
- Toussaint : 108 enfants ce qui correspond à 75 familles du territoire soit 590 journées enfants (10 jours de fonctionnement)

Mercredis récréatifs (2 sites : Couvron-et-Aumencourt, fonctionnement en journée complète de janvier à juin, et Chéry-les-Pouilly, en demi-journée depuis janvier) : 64 enfants, ce qui correspond à 44 familles soit 359,5 demi-journées enfants.

Eté :

Crécy-sur-Serre : 277 enfants ce qui correspond à 174 familles soit 2 546 journées enfants (19 jours de fonctionnement).

Marle : 148 enfants ce qui correspond à 88 familles soit 1080 journées enfants (14 jours de fonctionnement).

Séjours :

1 séjour hiver 2013 : 18 inscrits

2 séjours été 2013 : 22 inscrits

Sur l'ensemble des actions 2014, seulement 5 communes du territoire ne sont pas touchées : Erlon, Marcy-sous-Marle, Monceau-le-Waast, Sons et Ronchères, et Saint-Pierremont.

Actions de formations diplômantes à destination des jeunes et moins jeunes du territoire : BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) et BAFD (Brevet d'Aptitudes aux Fonctions de Directeur)

La Communauté de communes a décidé de participer à la formation de base de 10 jeunes, à la formation de perfectionnement de 7 jeunes et à la formation de directeur d'une personne.

Le Relais Assistantes Maternelles - RAM

Le Ram a pour objectifs :

- être un lieu d'information pour les parents
- être un lieu de ressources pour les assistantes maternelles
- être un lieu d'échange entre professionnels
- être un lieu observation pour les élus et responsable du service jeunesse

Le relais propose aux assistantes maternelles et aux familles des activités d'éveil à destination des enfants de 0 à 5 ans révolus :

- Activités manuelles proposées sur les communes de Marle et Pierrepont 1 fois par mois et à Couvron-et-Aumencourt 2 fois par mois
- Atelier e-kid's (découverte de l'ordinateur avec des jeux éducatifs pour des enfants à partir d'1 an) 1 fois par mois à Crécy-sur-Serre et Couvron-et-Aumencourt
- Atelier BB lecteur pour des enfants à partir de 6 mois 1 fois par mois à Crécy-sur-Serre avec la collaboration de la Bibliothèque
- Spectacles et ateliers, dont : « Lise Carpette » spectacle d'un conte et création d'une carpette (livre géant pour les enfants) 7 assistantes maternelles.

Nombre d'assistantes maternelles sur le territoire en novembre 2014 : 168

Nombre de places agréées en novembre 2014 : 574

Nombre d'animations proposées en 2014 : 21

Entretiens avec les assistantes maternelles en 2014 : 263

Entretiens avec les parents en 2014 : 366

La Culture

La culture est une compétence de la Communauté de communes du Pays de la Serre depuis 1997.

Autour de l'élément central que représente l'Ecole intercommunale de musique, la saison culturelle s'oriente vers 2 types de public : le public scolaire et le tout public.

Outre la dizaine de spectacles qui a été proposée aux scolaires, le Pays de la Serre a organisé en 2014 diverses actions culturelles, telles que :

- **Les ateliers théâtre au collège de Marle** : Le collège de MARLE bénéficie depuis plusieurs années des interventions d'une comédienne professionnelle. Dans le cadre de ce projet les élèves du club théâtre et de la classe théâtre ont également la possibilité d'aller dans les lieux culturels avec le concours de la Communauté de communes.

- **Les écoliers musiciens** : Le projet écoliers musiciens s'est développé avec les classes suivantes :

- * Maternelle et CP CE1 à TAVAUX et PONTSERICOURT
- * CP, CE1, CE2, CM1, et CM2 d'ERLON et VOYENNE
- * CP de CRECY SUR SERRE
- * CE2, CM1 et CM2 de BARENTON BUGNY sur le répertoire d'Allain LEPREST et le spectacle « je hais les gosses »
- * Orchestre à l'école à COUVRON ET AUMENCOURT classe de Virginie EL MALZOUMI.

- **les BIP Brigades d'intervention poétiques** : 29 classes sur l'ensemble du territoire ont été visitées sur 15 jours en 2014, ce qui représente 720 élèves.

- Lecture publique :

Action menée en partenariat avec la Communauté de Communes des Vallons d'Anizy - Fête du livre et semaine jeunesse en septembre 2014: 21 classes rencontrées soit 657 enfants concernés.

Un nouveau projet de résidence a débuté en novembre 2014 avec l'écrivain PIERRE SOLETTI.

La fréquentation de la saison culturelle

2415 élèves - spectateurs

11 spectacles à destination des scolaires

L'Ecole de musique intercommunale du Pays de la Serre

Pour sa 18^e année, l'Ecole de Musique a accueilli 114 élèves issus de 29 communes du territoire.

Encadrés par **10 professeurs diplômés**, les élèves sont accueillis sur différents sites, en fonction des activités : Crécy-sur-Serre, Marle, Chéry-les-Pouilly et Voyenne.

Répondant aux préconisations du Shéma d'Orientation Pédagogique du Ministère de la Culture, le cursus comprend **3 types de cours** essentiels à l'apprentissage de la musique et organisés par cycles:

- 1/ Pratique collective (Chant Choral, Orchestre, Atelier Accompagnement, Atelier Improvisation, Ensemble de Guitare...)
- 2/ Formation Musicale
- 3/ Instrument (Flûte traversière, Clarinette, Saxophone, Trompette, Trombone, Tuba, Piano et Guitare)

Les élèves sont accueillis dans ces cours à partir du CE1.

Pour les plus jeunes (à partir de la maternelle moyenne section), le **jardin musical** propose une approche sensorielle de la musique à travers le chant, les mouvements du corps, l'écoute et les jeux rythmiques tout en découvrant les instruments de musique.

L'École Intercommunale de Musique s'inscrit pleinement dans le Shéma Départemental de Développement des Enseignements artistiques dans l'Aisne et permet ainsi aux élèves de participer à toutes les actions organisées à l'échelon départemental (évaluations communes de fin de cycle, ateliers d'orchestre symphonique et d'Harmonie...)

Focus : les Concerts d'été 2014 : Concert phare « L'Évasion »

Conte musical de Julien Joubert pour chœur et orchestre, interprété par 60 choristes et musiciens élèves de l'école intercommunale de musique.



La Communication et les salles TIC

La communication

La communication de la Communauté de communes du Pays de la Serre s'articule autour de 2 axes :

1 . La communication institutionnelle dont l'objectif est l'identification de la collectivité par l'ensemble des habitants et des partenaires. Ses principaux supports sont le Pays de la Serre Magazine et le site Internet.



Le Pays de la Serre Magazine a été publié en 2014 à 6 500 exemplaires x 2 numéros. L'Emi-Serre est envoyé à tous les Conseillers communautaires avant un Conseil.

2 -La communication opérationnelle soutient les actions des services. Son objectif est la valorisation des projets et l'information des populations cibles.



Les salles TIC

Les salles Technologies de l'Information et de la Communication de la Communauté de communes du Pays de la Serre ont été initiées en 2002.

La Communauté de communes équipe en matériel informatique et connexion Internet 11 salles TIC qu'elle anime. Ces salles sont installées dans des locaux mis à disposition par 10 communes :

Barenton-Bugny, Chéry-les-Pouilly, Couvron-et-Aumencourt, Dercy, Froidmont-et-Cohartille, Marcy-sous-Marle, Marle, Montigny-sur-Crécy, Mortiers, Tavaux-et-Pontséricourt. Une salle est également ouverte à Crécy-sur-Serre, au siège de la Communauté de communes.



Les sites de Couvron-et-Aumencourt, Crécy-sur-Serre et Marle ont reçu le label « Picardie en Ligne » et bénéficient d'un partenariat avec la Région Picardie.

Des ateliers thématiques sont proposés aux habitants : recherche d'emploi, mon territoire sur le web, services en ligne, photos...

La fréquentation annuelle en 2014 est d'environ **1891 entrées**.



La Restauration scolaire

Le Portage de repas aux personnes âgées

La restauration scolaire

Le service de fourniture de repas aux cantines scolaires assure le fonctionnement en liaison froide de 9 écoles ou regroupements scolaires :

- Barenton-Bugny,
- Chéry-les-Pouilly,
- Couvron-et-Aumencourt,
- Crécy-sur-Serre,
- Nouvion-et-Câtillon,
- Pouilly-sur-Serre,
- Marle,
- S.I.G.E des Marais (Pierrepont)
- S.I. du Val de Serre (Tavaux-et-Pontséricourt)

Le marché de prestation : DUPONT RESTAURATION arrivé à échéance au cours de l'année 2014 a été reconduit pour 3 ans avec la même société suite à un appel d'offres ouvert européen.

Ce service est rendu dans des conditions tarifaires des plus intéressantes pour les familles, le prix des repas ne dépassant pas 2,26 euros et pouvant descendre jusqu'à 1,13 euros.

Quelques chiffres 2014 :

Nombre de repas livrés par jour en moyenne : 530

Nombre de repas livrés : 73 363

Nombre de cantines desservies par le service : 9

Le portage de repas aux personnes âgées

Dans l'optique de permettre un maintien de qualité de vie des personnes âgées dans leur environnement, la Communauté de communes a développé, depuis le 1er septembre 1993, en partenariat avec la maison de retraite de Marle, un service de Fourniture de repas.

Compte tenu de l'augmentation des demandes et du durcissement des normes, 2012 a vu la mise en oeuvre au 1er janvier de la liaison froide. Deux véhicules réfrigérés ont été loués. Les repas sont fournis à la Communauté de communes, dans le cadre d'un appel d'offre, par la Société DUPONT RESTAURATION. Ils sont conservés, jusqu'à leur transport, dans la chambre froide.

Dans le cadre du passage en liaison froide, le tarif d'un repas est passé de 5,85€ à 5,35€.

Le service a été assuré dans les mêmes conditions en 2013 et en 2014.



Quelques chiffres 2014 :

Nombre moyen de repas livrés par jour : 64

Nombre de personnes concernées : 87

Nombre de repas livrés : 23 371

Nombre de nouveaux clients : 5
(45 entrées et 40 sorties)

Nombre de communes du Pays de la Serre
concernées par le service : 33

L'Insertion professionnelle



Depuis plusieurs années, la Communauté de communes du Pays de la Serre porte **deux chantiers d'insertion**. Ces deux dispositifs entrent dans le champ de **l'insertion pour l'activité économique**.

Grâce à ce dispositif, une personne en situation précaire et désirant un retour à l'emploi, bénéficie d'un encadrement technique, de formations et d'un véritable accompagnement professionnel.

L'**objectif** recherché est la **valorisation de la formation professionnelle** afin d'inscrire le salarié dans un **parcours de carrière à long terme**.

Composés de **deux plates-formes** (Service à la Personne et Bâtiment), les chantiers d'insertion offrent une expérience de travail en équipe et l'occasion de développer les compétences de chacun ou d'en acquérir de nouvelles.

Ces équipes interviennent toute l'année dans les communes du Pays de la Serre pour la réfection de bâtiments anciens, le nettoyage de salle ou encore la création de costumes pour enfants...

L'**accompagnement socio-professionnel** mis en place soutient le salarié dans la définition et l'amorce de son projet professionnel : inciter le salarié à entamer et poursuivre des démarches pour parvenir aux objectifs, à travailler les techniques de recherche d'emploi, les préparer aux entretiens, les insérer dans un réseau de partenariat avec les entreprises...

Activité 2014	Découverte des métiers du bâtiment	Services à la personne
Nombre de personnes passées sur le chantier	26	17
Bénéficiaires du RSA	8	8
Sortie emploi CDI	1	
Sortie emploi CDD + de 6 mois	0	0
Sortie emploi CDD - de 6 mois	1	2
Formation qualifiante	2	2
Nombre de communes concernées par les réalisations du chantier	11	14



L'Assainissement non collectif

La Communauté de Communes a modifié ses statuts par une délibération en date du 5 décembre 2005 afin d'intégrer la compétence « Service Public d'Assainissement Non Collectif ».

Cette modification a été validée par arrêté préfectoral en date du 23 mars 2006.

Le 4 mai 2006, la Communauté de Communes du Pays de la Serre a mis en place le Service Public d'Assainissement Non Collectif. C'est un service public local (et non une activité de police administrative), de nature industrielle et commerciale (SPIC) qui fournit des prestations en matière d'assainissement non collectif.

Sur les quarante-deux communes du Pays de la Serre, six disposent d'un réseau d'assainissement collectif et d'une unité de traitement : Barenton-Bugny, Couvron-et-Aumencourt, Crécy-sur-Serre, Marle, Pouilly-sur-Serre et Remies. La commune de Chéry-les-Pouilly a pratiquement terminé les travaux d'assainissement collectif. Les trente-cinq autres communes sont concernées par le SPANC.

Parmi celles-ci, trente-quatre communes ont réalisé leur zonage d'assainissement :

- Dix-huit ont opté pour de l'assainissement collectif, mais à ce jour, aucune n'a réalisé les travaux de construction d'une unité de traitement et la pose des réseaux de collecte. En conséquence, ces communes sont concernées par le SPANC ;
- Seize ont opté pour de l'assainissement non collectif et sont donc de plein droit concernées par le service.

L'année 2014 représente la 8^e année d'exercice plein et entier de la compétence Service Public Assainissement Non Collectif (SPANC).

Elle marque la fin de la campagne de diagnostic.

Selon le souhait des élus, la Communauté de communes du Pays de la Serre n'a pas débuté les contrôles de bon entretien et de bon fonctionnement.

Au cours de l'année 2014, **20 installations neuves ou réhabilitées ont été réalisées et contrôlées**, soit sensiblement le même nombre que sur l'année 2013.

Le nombre de **contrôle de conception et d'implantation s'élève quant à lui à 21**. Le nombre constant de contrôle de conception et d'implantation est lié en partie à une meilleure gestion dans le processus d'instruction des Permis de Construire (obligation d'une attestation de conformité du projet d'assainissement depuis le mois de Mars 2012) ainsi qu'à une meilleure communication.

Le SPANC réalise les contrôles des installations existantes par commune. En 2014, les habitations en ANC (Assainissement non collectif) de la commune de Crécy-sur-Serre ont été contrôlées ainsi que des habitations sur d'autres communes, dont les campagnes de contrôle de l'existant avaient été faites les années précédentes.

Au total, **50 installations ont été contrôlées**.

Depuis 2011 et l'entrée en vigueur du diagnostic obligatoire en cas de vente, le SPANC effectue cette mission de diagnostic supplémentaire. Sur l'année 2014, **le service a contrôlé dans le cadre de cette mission 40 installations** (soit 4 de plus qu'en 2013).

Pour plus de précisions : cf. le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif 2014

La Collecte, le tri et le traitement des déchets ménagers

La Communauté de communes du Pays de la Serre exerce la compétence « élimination des déchets ménagers et assimilés » depuis fin 1994.

Le service de collecte et de traitement des déchets mis en place dessert les 42 communes du Pays de la Serre.

En 1995, la Communauté de communes a adopté, comme mode de financement du service, la **redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)**. Pour assurer ce service, la Communauté de communes a confié, après procédure d'appel d'offres, les prestations de collecte des déchets ménagers en porte-à-porte, ainsi que la collecte et le traitement des déchets issus de déchèteries, à l'entreprise Véolia Propreté Nord Normandie. La collecte du verre est assurée par l'entreprise MINERIS SA (ex-PATE). Le marché a été renouvelé le 1er avril 2013.

La **collecte sélective** est en place sur l'ensemble du territoire depuis novembre 1998.

Depuis le 1er janvier 2003, le **traitement par enfouissement des déchets** est réalisé par le Syndicat Départemental de Traitement des Déchets, VALOR' AISNE, dont la Communauté de communes est adhérente depuis le 4 juillet 2002.

Durant toute l'année 2012, la commission déchets ménagers avait examiné les pistes visant à adapter le système aux évolutions techniques et réglementaires : mise en oeuvre de la redevance incitative, augmentation de la Taxe générale sur les activités polluantes...

En 2012 et 2013, la Communauté de communes a étudié l'opportunité et les conditions de mise en oeuvre de la redevance incitative sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de la Serre. A la suite de celle-ci, **il a été décidé de mettre en place la redevance incitative (REOM i) à la levée du bac Ordures Ménagères résiduelles (OMr)**.

Chaque foyer a été doté d'un bac (OMr) équipé d'une puce afin de permettre l'identification du foyer lors de la levée du bac. La **distribution des bacs** est intervenue de septembre à décembre 2013.

Pour plus de précisions : cf. le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers 2014.

L'année 2014 a été l'année de mise au point de la REOM i.

Elle a permis à la collectivité de **tester le matériel** (bacs, camions et logiciel), d'élaborer une **facturation à blanc** et donc de **vérifier la réalité des hypothèses budgétaires** (en particulier l'équilibre), de résoudre les cas particuliers qui pourraient survenir, avant la mise en oeuvre réelle de la REOM i.

Elle a aussi permis aux habitants du territoire de se familiariser avec le changement sans incidence financière : ils ont reçu une facture de REOM classique (basée sur la composition du foyer) et une facture à blanc (avec l'incitativité).

Le cas des logements collectifs, notamment ceux gérés par le CIL reste problématique, les discussions engagées avec le CIL sur le sujet restant infructueuses. Ces logements resteront en REOM classique.

La mise en place effective de la REOM incitative est prévue pour janvier 2015.

Premiers impacts sur les tonnages : (sur 12 mois)

Tonnages d'OMr collectées : 2 778, 10 en 2014 / 3 547, 48 t en 2013, soit une baisse de 21, 7%. Le ratio par habitant est de 181 kg/an /hab.

Tonnages emballages ménagers recyclables : 739, 24 en 2014 / 611, 92 en 2013, soit une augmentation de 20, 80 %. Le ratio par habitant est de 48, 16 kg/an / hab .

769 tonnes d'ordures ménagères évitées, 127 tonnes de matériaux recyclés en plus, un report sur les déchetteries fort en début d'années mais qui tend à se stabiliser.

Déchèteries : Mise en oeuvre de filières agréées de reprise des déchets pour les Déchets dangereux des ménages (peintures, solvants, etc) avec ECODDS. Les coûts de collecte et de traitement de ces déchets ne sont plus à la charge de la collectivité.



Les Communes du Pays de la Serre



42 communes composent le territoire de la
Communauté de Communes
du Pays de la Serre

COMMUNES	MAIRES à compter de mars 2014
Agnicourt-et-Sechelles	Patrice Leturque
Assis-Sur-Serre	Richard Beusaert
Autremencourt	Dominique Potart
Barenton-Bugny	Gérard Bourez
Barenton-Cel	David Petit
Barenton-Sur-Serre	Bruno Séverin
Bois-les-Pargny	Jean-Pierre Courtin
Bosmont-Sur-Serre	Amélie Loiseau
Chalandry	Jean Delville
Châtillon-Les-Sons	Jean-Paul Vuilliot
Chéry-Les-Pouilly	Eric Bochet
Cilly	Jean-Michel Henninot
Couvron-et-Aumencourt	Carole Ribeiro
Crécy-Sur-Serre	Pierre-Jean Verzelen
Cuirieux	Franck Felzinger
Dercy	Bernard Bornier
Erlon	Louise Dupont
Froidmont-Cohartille	Jean-Charles Brazier
Grandlup-et-Fay	Christian Vuilliot
La Neuville-Bosmont	Jules-Albert Gernez
Marcy-Sous-Marle	Marie-Josèphe Brailion
Marle	Jacques Sevrain
Mesbrecourt-Richecourt	Valérie Serin
Monceau-le-Waast	Nicole Buirette
Montigny-le-Franc	Isabelle Bourdin
Montigny-sous-Marle	Francis Legoux
Montigny-sur-Crécy	Jean-Michel Wattier
Mortiers	Alain Piercourt
Nouvion-et-Catillon	Thierry Lecomte
Nouvion-le-Comte	Hervé Gayraud
Pargny-les-Bois	Jean-Marc Talon
Pierrepont	Cédric Méreau
Pouilly-sur-Serre	Régis Destrez
Remies	Bernard Collet
Saint-Pierremont	Marcel Lombard
Sons-et-Roncheres	René Lefèvre
Tavaux-et-Pontséricourt	Daniel Leturque
Thiernu	Jean-Claude Guerin
Toulis-et-Attencourt	Blandine Laureau
Verneuil-sur-Serre	Patrick Lallement
Vesles-et-Caumont	Olivier Jonneaux
Yoyenne	Georges Carpentier

Le Bureau communautaire

À compter du Conseil d'installation du 17 avril 2014

Le Président, les vice-présidents et 16 conseillers communautaires, formant le Bureau communautaire, se réunissent chaque mois. Les membres du Bureau travaillent sur les dossiers pour lesquels le Conseil communautaire lui a donné délégation.

Pierre-Jean VERZELEN

Président

Dominique POTART

1^{er} Vice-président délégué aux Finances, à la Communication et à l'Urbanisme

Anne GENESTE

2^{ème} Vice-présidente déléguée au Portage de repas aux personnes âgées, aux Cantines scolaires, aux Loisirs, à la Jeunesse et à l'Enfance

Jacques SEVRAIN

3^{ème} Vice-président délégué à l'Economie

Georges CARPENTIER

4^{ème} Vice-président délégué à l'Habitat et aux Travaux

Patrick LALLEMENT - Décédé en cours d'année 2014

5^{ème} Vice-président délégué aux Affaires culturelles et au Parc de matériel communautaire

Carole RIBEIRO

6^{ème} Vice-présidente déléguée à l'Environnement

Nicole BUIRETTE

7^{ème} Vice-présidente déléguée à l'Insertion

Bernard BORNIER, Marie-Josèphe BRAILLON, Bernard COLLET, Hubert COMPERE, Jean-Pierre COURTIN, Louise DUPONT, Franck FELZINGER, Jean-Claude GUERIN, Jean-Michel HENNINOT, Thierry LECOMTE, Francis LEGOUX, Daniel LETURQUE, Guy MARTIGNY, Vincent MODRIC, Laurence RYTTER, Bruno SEVERIN.

Le Conseil communautaire

À compter du Conseil d'installation du 17 avril 2014

AGNICOURT-ET-SEHELLES - Patrice LETURQUE (Maire), Patrick WATTEAU
ASSIS-SUR-SERRE - Guy MARTIGNY, Frédéric GRENIER
AUTREMENCOURT - Dominique POTART (Maire), Pierre BLAVET
BARENTON-SUR-SERRE - Bruno SEVERIN (Maire), Laurent HURIER
BARENTON-BUGNY - Gérard BOUREZ (Maire), Éric BEVIERE
BARENTON-CEL - David PETIT (Maire), Jean-Pierre PROISY
BOIS-LES-PARGNY - Jean-Pierre COURTIN (Maire), Claudine DELOURME
BOSMONT-SUR-SERRE - Thierry BELTRAMI, Franck LEROY
CHALANDRY - Jean DELVILLE (Maire), Frédéric SABREJA
CHATILLON-LES-SONS - Jean-Paul VUILLIOT (Maire), Jacky DELARIVE
CHERY-LES-POUILLY - Éric BOCHET (Maire), Laurence RYTTER
CILLY - Jean-Michel HENNINOT (Maire), Gérard DELAME
COUVRON-ET-AUMENCOURT - Carole RIBEIRO (Maire), Grégory COIGNOUX,
Dominique LEBLOND, Guy POTART, Gilbert RICHARD
CRECY-SUR-SERRE - Pierre-Jean VERZELEN (Maire), David BAUCHET, Alain PICON,
Nathalie SINET, Christelle VIN
CUIRIEUX - Franck FELZINGER (Maire), Yannick GRANDIN,
DERCY - Bernard BORNIER (Maire), Christophe GUILLE
ERLON - Louise DUPONT (Maire), Éric CHARTIER
FROIDMONT-COHARTILLE - François NUYTTEN, Vincent DOYET
GRANDLUP-ET-FAY - Christian VUILLIOT (Maire), Denis MOUNY
LA NEUVILLE-BOSMONT - Jules-Albert GERNEZ (Maire), Jean-Jacques DETREZ
MARCY-SOUS-MARLE - Marie-Josèphe BRAILLON (Maire), Christian BLAIN

MARLE - Jacques SEVRAIN (Maire), Martine BOSELLI, Jean FICNER, Myriame FREMONT,
Karine LAMORY, Eliane LOISON, Vincent MODRIC, Jean-Pierre SORLIN,
MESBRECOURT-RICHECOURT - Vanessa DOOGHE, Hubert COMPERE
MONCEAU-LE-WAAST - Nicole BUIRETTE (Maire), Gilles HAUET
MONTIGNY-LE-FRANC - Isabelle BOURDIN (Maire), Alexandre FRANQUET
MONTIGNY-SOUS-MARLE - Francis LEGOUX (Maire), René DUCHENE
MONTIGNY-SUR-CRECY - Jean-Michel WATTIER (Maire), Jackie LAMBERT
MORTIERS - Alain PIERCOURT (Maire), Mickaël ABRAHAM
NOUVION-ET-CATILLON - Thierry LECOMTE (Maire), Nathalie BRAZIER
NOUVION-LE-COMTE - Marc ALLIAUME, Anne GENESTE
PIERREPONT - Cédric MEREAU (Maire), Alain LAVANCIER
POUILLY-SUR-SERRE - Régis DESTREZ (Maire), Yannick BOILEAU
REMIES - Bernard COLLET (Maire), Yves LEBRUN
SAINT-PIERREMONT - Marcel LOMBARD (Maire), Joël LORFEUVRE
SONS-ET-RONCHERES - René LEFEVRE (Maire), Philippe VAESSEN
TAVAUX-ET-PONTSERICOURT - Daniel LETURQUE (Maire), Martial DELORME
THIERNU - Jean-Claude GUERIN (Maire), Isabelle PALFROY
TOULIS-ET-ATTENCOURT - Blandine LAUREAU (Maire), Hugues BECRET
VERNEUIL-SUR-SERRE - Patrick LALLEMENT (Maire), Pascal DRUET
VESLES-ET-CAUMONT - Olivier JONNEAUX (Maire), Bernard FOUCAULT
VOYENNE - Georges CARPENTIER (Maire), Jean-Louis AUBERT

AFFAIRES CULTURELLES

Président : Patrick LALLEMENT

Mesdames et Messieurs Guy MARTIGNY (ASSIS-SUR-SERRE), Dominique POTART (AUTREMENCOURT), Gérard BOUREZ (BARENTON-BUGNY), Bruno SEVERIN (BARENTON-SUR-SERRE), David PETIT (BARENTON-CEL), Mélanie JOLY (BARENTON-CEL), Laurence RYTTER (CHERY-LES-POUILLY), Éric BOCHET (CHERY-LES-POUILLY), Pascal DRUET (VERNEUIL-SUR-SERRE), Julien DESPAS (VERNEUIL-SUR-SERRE), Jean-Michel HENNINOT (CILLY), Franck FELZINGER (CUIRIEUX), Valérie GERVAIS (DERCY), Louise DUPONT (ERLON), Marie-Josèphe BRAILLON (MARCY-SOUS-MARLE), Martine BOSELLI (MARLE), Jacques SEVRAIN (MARLE), Karine LAMORY (MARLE), Vincent MODRIC (MARLE), Alain MORGE (MARLE), Francis LEGOUX (MONTIGNY-SOUS-MARLE), Daniel LETURQUE (TAVAU-ET-PONSERICOURT), Jean-Claude GUERIN (THIERNU), Georges CARPENTIER (VOYENNE), Jean-Pierre COURTIN (BOIS-LES-PARGNY), Carole RIBEIRO (COUVRON-ET-AUMENCOURT), Patrick LE REZIO (COUVRON-ET-AUMENCOURT), Pierre-Jean VERZELEN (CRECY-SUR-SERRE), Bernard BORNIER (DERCY), Hubert COMPERE (MESBRECOURT-RICHECOURT), Brigitte BRAGANTINI (MONTIGNY-SUR-CRECY), Patrick DOUBLE (MONTIGNY-SUR-CRECY), Bernard NOZEK (NOUVION-ET-CATILLON), Thierry LECOMTE (NOUVION-ET-CATILLON), Christine HANRIOT (PARGNY-LES-BOIS), Renaud GOULLART (PARGNY-LES-BOIS), Isabelle LEON (POUILLY-SUR-SERRE), Bernard COLLET (REMIES), Samuel LANCELIN (REMIES), Anne GENESTE (NOUVION-LE-COMTE), Nicole BUIRETTE (MONCEAU-LE-WAAST).

ECONOMIE

Président : Jacques SEVRAIN

Mesdames et Messieurs Guy MARTIGNY (ASSIS-SUR-SERRE), Gérard BOUREZ (BARENTON-BUGNY), Bruno SEVERIN (BARENTON-SUR-SERRE), Laurence RYTTER (CHERY-LES-POUILLY), Éric BOCHET (CHERY-LES-POUILLY), Dominique POTART (AUTREMENCOURT), Jean-Michel HENNINOT (CILLY), Franck FELZINGER (CUIRIEUX), Louise DUPONT (ERLON), Marie-Josèphe BRAILLON (MARCY-SOUS-MARLE), Vincent MODRIC (MARLE), Francis LEGOUX (MONTIGNY-SOUS-MARLE), Daniel LETURQUE (TAVAU-ET-PONSERICOURT), Jean-Claude GUERIN (THIERNU), Georges CARPENTIER (VOYENNE), Jean-Pierre COURTIN (BOIS-LES-PARGNY), Annick OHLERT (COUVRON-ET-AUMENCOURT), Carole RIBEIRO (COUVRON-ET-AUMENCOURT), Pierre-Jean VERZELEN (CRECY-SUR-SERRE), Bernard BORNIER (DERCY), Hubert COMPERE (MESBRECOURT-RICHECOURT), Thierry LECOMTE (NOUVION-ET-CATILLON), Bernard COLLET (REMIES), Anne GENESTE (NOUVION-LE-COMTE), Nicole BUIRETTE (MONCEAU-LE-WAAST).

ENFANCE ET PORTAGE DE REPAS

Présidente : Anne GENESTE

Mesdames et Messieurs Guy MARTIGNY (ASSIS-SUR-SERRE), Gérard BOUREZ (BARENTON-BUGNY), Jean-Christophe LECLERCQ (BARENTON-CEL), Bruno SEVERIN (BARENTON-SUR-SERRE), Laurence RYTTER (CHERY-LES-POUILLY), Éric BOCHET (CHERY-LES-POUILLY),

Huguette BERNARD (VERNEUIL-SUR-SERRE), Catherine DUQUENOIS (VERNEUIL-SUR-SERRE), Dominique POTART (AUTREMENCOURT), Emmanuelle PLANCKE (BOSMONT-SUR-SERRE), Jean-Michel HENNINOT (CILLY), Florence LOMBARD (CILLY), Franck FELZINGER (CUIRIEUX), Louise DUPONT (ERLON), Marie-Josèphe BRAILLON (MARCY-SOUS-MARLE), Myriame FREMONT (MARLE), Jacques SEVRAIN (MARLE), Marianne PIERRET (MARLE), Vincent MODRIC (MARLE), Jean FICNER (MARLE), Francis LEGOUX (MONTIGNY-SOUS-MARLE), Daniel LETURQUE (TAVAU-ET-PONSERICOURT), Jean-Claude GUERIN (THIERNU), Georges CARPENTIER (VOYENNE), Jean-Pierre COURTIN (BOIS-LES-PARGNY), Sabrina AUDINET (BOIS-LES-PARGNY), Guy POTART (COUVRON-ET-AUMENCOURT), Carole RIBEIRO (COUVRON-ET-AUMENCOURT), Pierre-Jean VERZELEN (CRECY-SUR-SERRE), Bernard BORNIER (DERCY), Karine BLAIN (FROIDMONT-COHARTILLE), Hubert COMPERE (MESBRECOURT-RICHECOURT), Sophie LAMBERT (MONTIGNY-SUR-CRECY), Patrick DOUBLE (MONTIGNY-SUR-CRECY), Thierry LECOMTE (NOUVION-ET-CATILLON), Mélanie VILLENA (PARGNY-LES-BOIS), Aurore GOULLART (PARGNY-LES-BOIS), Régis DESTREZ (POUILLY-SUR-SERRE), Bernadette GERARD (POUILLY-SUR-SERRE), Bernard COLLET (REMIES), Nicole BUIRETTE (MONCEAU-LE-WAAST), Caroline DECQUE (MONCEAU-LE-WAAST).

Les Commissions

À compter du Conseil d'installation du 17 avril 2014

ENVIRONNEMENT

Présidente : Carole RIBEIRO

Guy MARTIGNY (ASSIS-SUR-SERRE), Gérard BOUREZ (BARENTON-BUGNY), Laurent GROUZEZ (BARENTON-BUGNY), Francis HELBECQUE (BARENTON-CEL), Claude ABRAKIEWICZ (BARENTON-CEL), Bruno SEVERIN (BARENTON-SUR-SERRE), Laurence RYTTER (CHERY-LES-POUILLY), Éric BOCHET (CHERY-LES-POUILLY), François BORDEREAUX (VERNEUIL-SUR-SERRE), Julien DESPAS (VERNEUIL-SUR-SERRE), Thierry VION (VERNEUIL-SUR-SERRE), Dominique POTART (AUTREMENCOURT), Bruno TRIOLET (AUTREMENCOURT), Jean-Michel HENNINOT (CILLY), Nicolas PAQUET (CILLY), Franck FELZINGER (CUIRIEUX), Pascal LIENARD (DERCY), Bernard BORNIER (DERCY), Louise DUPONT (ERLON), Marie-Josèphe BRAILLON (MARCYSOUS-MARLE), Jacques SEVRAIN (MARLE), Jean-Pierre SORLIN (MARLE), Vincent MODRIC (MARLE), Pierre MODRIC (MARLE), Francis LEGOUX (MONTIGNY-SOUS-MARLE), Daniel LETURQUE (TAVAU-ET-PONSERICOURT), Jean-Claude GUERIN (THIERNU), Francis CARLIER (TOULIS-ET-ATTENCOURT), Martial SEGUI (TOULIS-ET-ATTENCOURT), Jean-Louis AUBERT (VOYENNE), Georges CARPENTIER (VOYENNE), Jean-Pierre COURTIN (BOIS-LES-PARGNY), Pierre-Jean VERZELEN (CRECY-SUR-SERRE), Bernard BORNIER (DERCY), François NUYTTE (FROIDMONT-COHARTILLE), Jean-Charles BRAZIER (FROIDMONT-COHARTILLE), Thomas NUYTTE (FROIDMONT-COHARTILLE),

Caroline BRAZIER (FROIDMONT-COHARTILLE), Hubert COMPERE (MESBRECOURT-RICHECOURT), Stéphane LANEZ (MONTIGNY-SUR-CRECY), Jean-Michel WATTIER (MONTIGNY-SUR-CRECY), Thierry LECOMTE (NOUVION-ET-CATILLON), Joël LHOTTE (PARGNY-LES-BOIS), Sébastien RICHETEZ (PARGNY-LES-BOIS), Régis DESTREZ (POUILLY-SUR-SERRE), Pauline CHOAIN (POUILLY-SUR-SERRE), Bernard COLLET (REMIES), Samuel LANCELIN (REMIES), Anne GENESTE (NOUVION-LE-COMTE), Nicole BUIRETTE (MONCEAU-LE-WAAST).

INSERTION

Présidente : Nicole BUIRETTE

Mesdames et Messieurs Bruno SEVERIN (BARENTON-SUR-SERRE), Guy MARTIGNY (ASSIS-SUR-SERRE), Gérard BOUREZ (BARENTON-BUGNY), Laurence RYTTER (CHERY-LES-POUILLY), Eric BOCHET (CHERY-LES-POUILLY), Dominique POTART (AUTREMENCOURT), Jean-Michel HENNINOT (CILLY), Franck FELZINGER (CUIRIEUX), Louise DUPONT (ERLON), Marie-Josèphe BRAILLON (MARCYSOUS-MARLE), Jacques SEVRAIN (MARLE), Vincent MODRIC (MARLE), Francis LEGOUX (MONTIGNY-SOUS-MARLE), Daniel LETURQUE (TAVAU-ET-PONSERICOURT), Jean-Claude GUERIN (THIERNU), Georges CARPENTIER (VOYENNE), Jean-Pierre COURTIN (BOIS-LES-PARGNY), Carole RIBEIRO (COUVRON ET-AUMENCOURT), Pierre-Jean VERZELEN

(CRECY-SUR-SERRE), Bernard BORNIER (DERCY), Hubert COMPERE (MESBRECOURT-RICHECOURT), Thierry LECOMTE (NOUVION-ET-CATILLON), Bernard COLLET (REMIES), Anne GENESTE (NOUVION-LE-COMTE).

SALLES NTIC

Président : Dominique POTART

Mesdames et Messieurs Guy MARTIGNY (ASSIS-SUR-SERRE), Gérard BOUREZ (BARENTON-BUGNY), Bruno SEVERIN (BARENTON-SUR-SERRE), Laurence RYTTER (CHERY-LES-POUILLY), Éric BOCHET (CHERY-LES-POUILLY), Dominique POTART (AUTREMENCOURT), Jean-Michel HENNINOT (CILLY), Franck FELZINGER (CUIRIEUX), Louise DUPONT (ERLON), Marie-Josèphe BRAILLON (MARCYSOUS-MARLE), Jacques SEVRAIN (MARLE), Vincent MODRIC (MARLE), Francis LEGOUX (MONTIGNY-SOUS-MARLE), Daniel LETURQUE (TAVAU-ET-PONSERICOURT), Jean-Claude GUERIN (THIERNU), Georges CARPENTIER (VOYENNE), Jean-Pierre COURTIN (BOIS-LES-PARGNY), Carole RIBEIRO (COUVRON ET-AUMENCOURT), Pierre-Jean VERZELEN (CRECY-SUR-SERRE), Bernard BORNIER (DERCY), Hubert COMPERE (MESBRECOURT-RICHECOURT), Thierry LECOMTE (NOUVION-ET-CATILLON), Yves LEBRUN (REMIES), Bernard COLLET (REMIES), Anne GENESTE (NOUVION-LE-COMTE), Nicole BUIRETTE (MONCEAU-LE-WAAST).

Les Commissions

À compter du Conseil d'installation du 17 avril 2014

TRAVAUX ET HABITAT

Président : Georges CARPENTIER

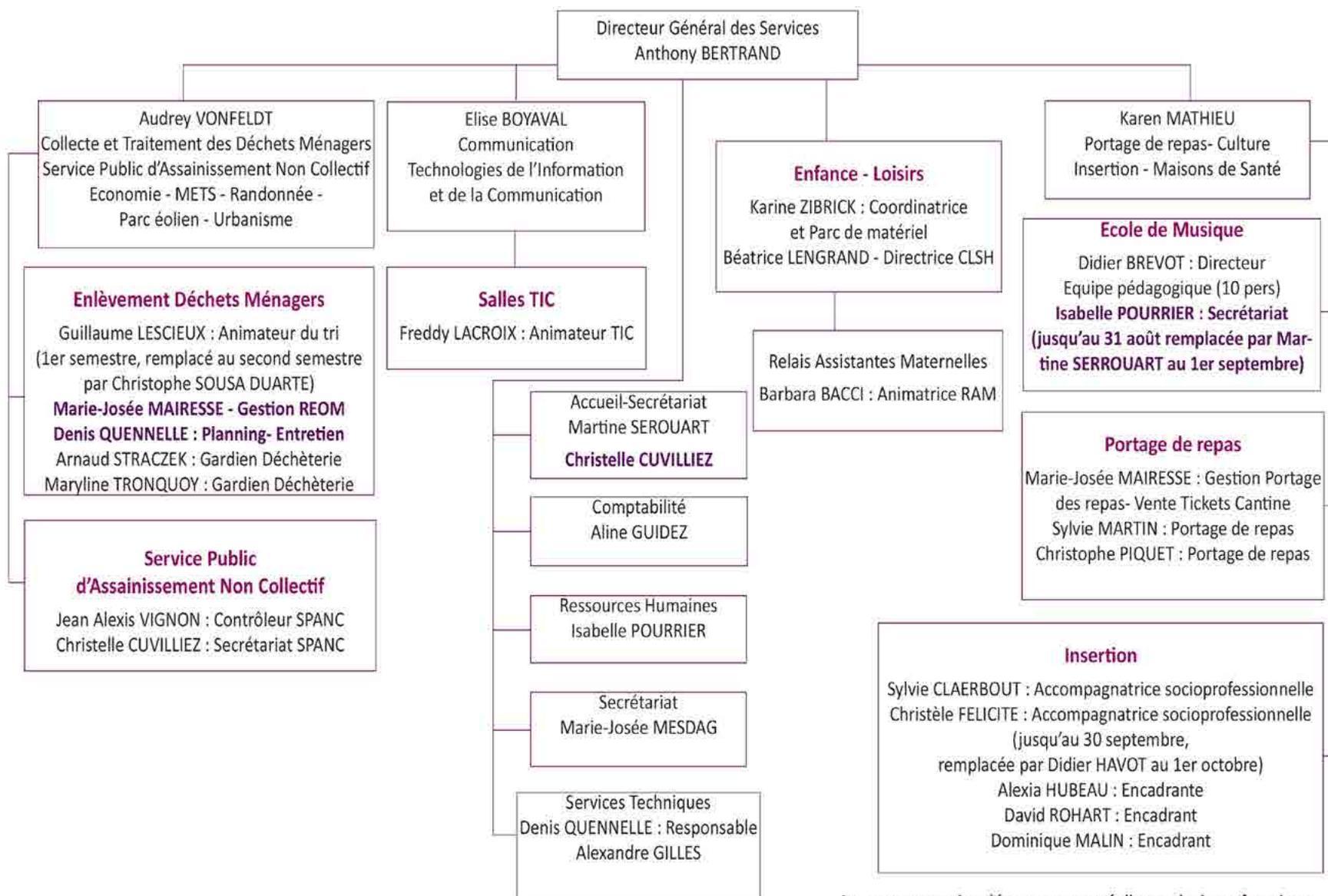
Mesdames et Messieurs Nicole BUIRETTE (MONCEAU LE-WAAST), Bruno SEVERIN (BARENTON-SUR-SERRE), Guy MARTIGNY (ASSIS-SUR-SERRE), Laurent GROUZEZ (BARENTON-BUGNY), Jean-Pierre PROISY (BARENTON-CEL), Laurence RYTTER (CHERY-LES-POUILLY), Éric BOCHET (CHERY-LES-POUILLY), Dominique POTART (AUTREMENCOURT), Jean-Michel HENNINOT (CILLY), Franck FELZINGER (CUIRIEUX), Pascal LIENARD (DERCY), Christophe GUILLE (DERCY), Louise DUPONT (ERLON), Marie-Josèphe BRAILLON (MARCYSOUS-MARLE), Jacques SEVRAIN (MARLE), Eliane LOISON (MARLE), Jean-Pierre SORLIN (MARLE), Vincent MODRIC (MARLE), Francis LEGOUX (MONTIGNY-SOUS-MARLE), Daniel LETURQUE (TAVAUX-ET-PONSERICOURT), Jean-Claude GUERIN (THIERNU), Éric CARPENTIER (VOYENNE), Jean-Pierre COURTIN (BOIS-LES-PARGNY), Carole RIBEIRO (COUVRON-ET-AUMENCOURT), Pierre-Jean VERZELEN (CRECY-SUR-SERRE), Bernard BORNIER (DERCY), Hubert COMPERE (MESBRECOURT-RICHECOURT), Jackie LAMBERT (MONTIGNY-SUR-CRECY), Alberto DE LIMA (MONTIGNY-SUR-CRECY), Thierry LECOMTE (NOUVION ET-CATILLON), Christophe LE BERRE (PARGNY-LES-BOIS), Jean-Marc TALON (PARGNY-LES-BOIS), Frédéric DELANCHY (PARGNY-LES-BOIS), Gilles GENTIL (POUILLY-SUR SERRE), Bernard COLLET (REMIES), Antoine YVERNEAU (PIERREPONT), Anne GENESTE (NOUVION-LE-COMTE).

URBANISME ET SCoT

Président : Dominique POTART

Mesdames et Messieurs Guy MARTIGNY (ASSIS-SUR-SERRE), Gérard BOUREZ (BARENTON-BUGNY), Bruno SEVERIN (BARENTON-SUR-SERRE), Laurence RYTTER (CHERY-LES-POUILLY), Éric BOCHET (CHERY-LES-POUILLY), Jean-Michel HENNINOT (CILLY), Franck FELZINGER (CUIRIEUX), Louise DUPONT (ERLON), Marie-Josèphe BRAILLON (MARCYSOUS-MARLE), Jacques SEVRAIN (MARLE), Eliane LOISON (MARLE), Vincent MODRIC (MARLE), Francis LEGOUX (MONTIGNY-SOUS-MARLE), Daniel LETURQUE (TAVAUX-ET-PONSERICOURT), Jean-Claude GUERIN (THIERNU), Georges CARPENTIER (VOYENNE), Jean-Pierre COURTIN (BOIS-LES-PARGNY), Carole RIBEIRO (COUVRON-ET-AUMENCOURT), Pierre-Jean VERZELEN (CRECY-SUR-SERRE), Bernard BORNIER (DERCY), Hubert COMPERE (MESBRECOURT-RICHECOURT), Thierry LECOMTE (NOUVION-ET-CATILLON), Christine HANRIOT (PARGNY-LES-BOIS), Jean-Marc TALON (PARGNY-LES-BOIS), Yves LEBRUN (REMIES), Bernard COLLET (REMIES), Anne GENESTE (NOUVION-LE-COMTE), Nicole BUIRETTE (MONCEAU-LE-WAAST).

L'Equipe de la collectivité



Les personnes signalées en mauve réalisent plusieurs fonctions

La Fiscalité Intercommunale

Depuis la réforme de la Taxe Professionnelle pour les collectivités territoriales, la Communauté de communes dispose d'une fiscalité mixte composée :

- **des impôts ménages** (taxes d'habitation et foncier non-bâti) qui à 782.284 € représente 26,7% des recettes fiscales,
- **de l'impôt économique** qui à 1.825.659 € représente 62% des recettes fiscales,
- **d'impôts divers** qui à 335.259 représentant 11,4% des recettes fiscales et composée de :

- l'**Imposition Forfaitaire** des Entreprises de Réseaux (IFER) dû aux éoliennes principalement pour 182.802 €
- la **Taxe sur les Surfaces Commerciales** (TASCOM) pour 27.821 €
- **diverses allocations** compensatrices pour 124.636 €.

	2011		2012		2013		2014	
Impôts ménages	717 386 €	28,8%	698 335 €	23,1%	777 472,00 €	28,2%	785 284 €	23,6%
<i>Taxe d'habitation</i>	688 802 €		669 247 €		747 976,00 €		755 368 €	
<i>Taxe sur le foncier bâti</i>	- €		- €					
<i>Taxe sur le foncier non-bâti</i>	28 584 €		29 088 €		29 496,00 €		29 916 €	
Impôts entreprises	1 546 161 €	62,0%	1 988 744 €	65,9%	1 652 889,00 €	59,9%	2 201 531 €	66,3%
CFE	1 066 768 €		1 059 223 €		1 081 121,00 €		1 435 528 €	(1)
CVAE	479 393 €		929 521 €		571 768,00 €		766 003 €	
Impôts divers	230 738 €	9,3%	331 696 €	11,0%	330 375,00 €	12,0%	335 259 €	10,1%
IFER	111 730 €		172 956 €		176 528,00 €		182 802 €	
TASCOM					34 500,00 €		27 821 €	
Allocation compens.	119 008 €		158 740 €		119 347,00 €		124 636 €	
TOTAL	2 494 285 €		3 018 775 €		2 760 736 €		3 322 071 €	

(1) lié à une réévaluation exceptionnelle de bases fiscales

Enfin le territoire de la Communauté de communes a bénéficié du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC). Ce mécanisme de péréquation consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées afin de réduire les inégalités entre les territoires. Son attribution libre est toutefois soumise à une condition, le vote unanime du conseil communautaire. Par ce biais, en 2014, 97.778 € ont été alloués à la Communauté de communes et 173.507 € aux Communes sur 270.835 €.

FPIC	2012	2013	2014
Communauté de communes		35 428 €	97 778 €
Communes	76 919 €	140 779 €	173 057 €
TOTAL	76 919 €	176 207 €	270 835 €

Toutefois, la Communauté de communes, compte tenu de la réforme de 2010 est contributrice au Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) par un reversement de 103.667 €.

Les Finances

Un pacte financier découlant de la mise en place de la Fiscalité

Professionnelle Unique

Par délibération du conseil communautaire du 17 décembre 2002, la Communauté de communes du Pays de la Serre a décidé d'instaurer le régime de la Taxe Professionnelle Unique (TPU) sur l'ensemble de son périmètre. Dans ce cadre, une attribution de compensation a été mise en œuvre par le conseil communautaire du 26 mars 2003. La « Réforme 2010 de la TP » n'impacte pas ce mécanisme. L'attribution de compensation se détermine toujours à partir du produit de TP perçu par chaque commune l'année précédant le passage à la TPU, auquel s'ajoute la compensation de la suppression de la base salariale versée par l'Etat. Sont retranchées de ce montant les charges transférées par les communes dans le cadre du passage en TPU, ainsi que le montant des taxes ménages perçues par le groupement sur le territoire de chacune des communes. Dans ce cadre, la Communauté de communes reverse annuellement 1.390.013 € aux communes « déficitaires » et perçoit 45.592 des communes « bénéficiaires » :

COMMUNE	ATTRIBUTION	COMMUNE	ATTRIBUTION
ASSIS SUR SERRE	5 029 €	AGNICOURT ET SEHELLES	-2 822 €
AUTREMENCOURT	1 773 €	BARENTON SUR SERRE	-1 492 €
BARENTON-BUGNY	3 885 €	BARENTON-CEL	-1 930 €
CHERY LES POUILLY	8 396 €	BOIS LES PARGNY	-1 895 €
CILLY	9 597 €	BOSMONT	-2 993 €
CRECY SUR SERRE	80 573 €	CHALANDRY	-2 824 €
DERCY	1 202 €	CHATILLON LES SONS	-1 013 €
LA NEUVILLE BOSMONT	1 744 €	COUVRON ET AUMENCOURT	-4 603 €
MARLE	1 053 881 €	CUIRIEUX	-2 625 €
MORTIERS	7 422 €	ERLON	-3 597 €
NOUVION ET CATILLON	14 943 €	FROIDMONT-COHARTILLE	-2 314 €
NOUVION LE COMTE	8 950 €	GRANDLUP ET FAY	-1 885 €
PARGNY LES BOIS	496 €	MARCY SOUS MARLE	-1 726 €
PIERREPONT	16 078 €	MESBRECCOURT RICHECOURT	-2 140 €
POUILLY SUR SERRE	81 879 €	MONCEAU LE WAAST	-2 410 €
REMIES	8 765 €	MONTIGNY LE FRANCOIS	-2 529 €
SONS ET RONCHERES	37 677 €	MONTIGNY SOUS MARLE	-1 661 €
TAVAUX ET PONSERICOURT	36 033 €	MONTIGNY SUR CRECY	-18 €
THIERNY	9 241 €	SAINT-PIERREMONT	-1 469 €
VERNEUIL SUR SERRE	626 €	TOULIS ET ATTENCOURT	-2 186 €
VESLES ET CAUMONT	1 823 €	VOYENNE	-1 460 €
TOTAL	1 390 013 €	TOTAL	-45 592 €

Evolution des taux de la fiscalité intercommunale

Les taux intercommunaux sont restés inchangés sur les quatre derniers exercices, tant pour la « fiscalité ménage » que pour la « fiscalité entreprise ».

Taux de la fiscalité intercommunale	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Taux de TH				7,19%	7,19%	7,19%	7,19%
Taux de TFB				0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Taux de TFNB				1,20%	1,20%	1,20%	1,20%
Taux de TP / CFE	12,51%	13,44%	13,50%	23,85%	23,85%	23,85%	23,85%

Dotation Globale de Fonctionnement (hors dotation de compensation)

Dotation globale de fonctionnement	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
DGF (hors compensation) / Habitant	37,64 €	37,38 €	39,53 €	41,67 €	37,51 €	37,51 €	33,41 €
DGF moyenne / Habitant (strate CC à TPU bonifiée)	32,05 €	32,19 €	32,69 €	31,83 €	31,88 €	31,29 €	

Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF)

Le coefficient d'intégration fiscale (CIF) permet de mesurer l'intégration d'un EPCI au travers du rapport entre la fiscalité qu'il lève et la totalité de la fiscalité levée sur son territoire par les communes et leurs groupements. Il constitue un indicateur de la part des compétences exercées au niveau du groupement. Le principe est simple : plus les communes auront transféré de pouvoir fiscal au groupement, plus on supposera qu'elles lui auront également transféré des compétences. Dès lors, plus les communes auront « mis en commun au niveau de l'intercommunalité », plus la DGF sera valorisée.

Intégration fiscale	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Coefficient d'intégration fiscale	0,304746	0,311978	0,345308	0,397842	0,335562	0,388354	0,361032
CIF Moyen de la catégorie	0,291	0,303	0,317329	0,348068	0,333576	0,34727	0,351876

Dettes

Capital restant dû :

La Communauté de communes est faiblement endettée. Outre les deux prêts contractés (de 165.000 € fin 2011 et de 100.000 € fin 2013) dans le cadre du Budget annexe OM. Elle a contracté trois emprunts en 2000 et un en 2008. Deux d'entre eux ont totalement été remboursés au terme de l'exercice 2014, le troisième au terme de 2024. Le dernier emprunt, levé fin 2008, le sera en 2023. Au 31 décembre 2014, elle restait ainsi redevable de 148.335,40 € d'emprunt auprès de banques à rembourser sur les 10 ans à venir.

Coût de la dette :

Au niveau du seul budget général, au 31 décembre de cette même année, 100% de la dette communautaire est à taux fixe contre 26% au 31 décembre 2007. Elle n'est donc pas impactée négativement par la Charte GISSLER. Compte tenu des conditions de taux offertes, 1% pour le prêt du CIL UNILOGI et 4,82% pour le prêt de la BEI, (soit un coût moyen de la dette de 4,52%), il n'est pas envisagé de réaménager cette dette de façon anticipée au cours de l'année 2015. Dans l'hypothèse éventuelle d'une cession des logements locatifs de BOSMONT-SUR-SERRE, la Communauté devra procéder au remboursement anticipé des emprunts en questions, conformément aux obligations contractuelles.

Au niveau du budget annexe déchets, au 31 décembre de cette même année, 100% de la dette communautaire est à taux fixe. A un taux moyen de 4,01%.

Au niveau consolidé, au 31 décembre de cette même année, 100 % de la dette communautaire est à taux fixe contre 26% au 31 décembre 2007. Cette dette a un taux moyen de 4,21%.



1 rue des Telliers
02270 Crécy-sur-Serre
Tel : 03 23 80 77 22
Fax : 03 23 80 03 70
E-mail : contact@paysdelaserre.fr